

saisie d'un vehicule par le procureur après un refus d'optemperer

Par tonic, le 17/07/2009 à 21:45

bonjour,

Notre véhicule a été saisie par le procureur après que mon ami est fait un refus d'optemperer. la carte grise du véhicule appartient aux deux noms. notre véhicule c'est celui que j'utise pour aller travailler; Je voudrais savoir si je peux le récuperer avant le jugement. Existe t-il une lettre type que je pourais envoyer au procureur. merci

Par cram67, le 22/09/2009 à 09:06

Vous le dites vous même, la carte grise est au deux noms... donc vous êtes solidaire de votre ami.

Vous ne pourrez pas récupérer votre véhicule avant le procés car il a été mis sous scellé, et seul un magistrat, en l'espèce le juge, peut brisé ce scellé.

Si votre ami est reconnu coupable au procès, il y a de fortes chances que vous ne récupériez jamais votre véhicule, et qu'il soit reversé au domaine public.

Cela fait parti des nouvelles dispositions, votre ami ayant commis un délit grave, la confiscation définitive de ce véhicule risque d'être prononcée par le tribunal.

S'il a été saisi, c'est que le procureur ira dans ce sens et en fera la demande dans son réquisitoire le jour de procès.

Par tonic, le 14/10/2009 à 19:05

MESSAGE POUR CRAM67

JE NE SAIS PAS OU TU -il faut lire: "vous"- VA(s) CHERCHER TES REPONSES MAIS TU (ne) RACONTE(s) QUE DES CONNERIES -lire, au choix: "fadaises", "fariboles", "balivernes", "calembredaines", "billevesées", "coquecigrues", "bagatelles", "stupidités", ânneries", "foutaises", niaiseries, "bull-shit", "sottises", "roupies de sansonnet", "bourdes"...- LES LOIS TU NE LES CONNAIS PAS DU TOUT(.) MON VEHICULE JE L'AI RECUPERE BIEN AVANT LE JUGEMENT; UNE SEMAINE APRES. ALORS EVITE DE DONNER DES CONSEILS AU AUTRES;;;;

Commentaires: Tonic l'est trop...

A force de s'agiter, par trop de pression, il va faire sauter la capsule de sa cannette. Du calme!!!

J'aurais pu ajouter "bêtises" à la liste, mais j'ai jugé ce mot trop grossier et vulgaire, pour figurer sur un tel forum.

Jurisnotaire.

Par cram67, le 16/10/2009 à 10:01

Cher ami, je ne vais pas rentré dans une polémique sans fin.

Des scellés j'en fais tous les jours... et jusqu'à m'apporter la preuve du contraire... une fois que l'on a apposé un scellé sur un objet saisi : SEUL UN JUGE OU UN MAGISTRAT PEUT ORDONNER LE BRIS DES SCELLES... et un juge statut toujours par le biais d'une ordonnance, que ce soit à l'occasion d'un jugement ou seul dans son cabinet... Cela s'appelle le "code de procédure pénale"...

Donc avant de vomir des absurditées, il serait bien de se cultiver, et de se renseigner, cf votre procédure, qui a ordonné le bris du scellé de votre véhicule ?....

Par titi75, le 29/10/2009 à 21:31

Bonjour,

J'ai été condamne par la cour d appel a une peine de 6 mois ferme, ils ont des vêtement a moi sous sceller, comment je procède pour les récupérer.

Merci de votre aide

Par janus2fr, le 21/07/2014 à 08:06

Bonjour,

Inutile de remonter une discussion en sommeil depuis 5 ans.

Merci...

Par Severine70300, le 07/07/2016 à 20:27

Bjr , la gendarmerie à scellé le véhicule de mon fils chez moi alors que celui ci ne vie pas à cette adresse. Je dois déménager très prochainement et je ne peu laisser ce véhicule, qui de plus empiette sur le terrain de mon voisin. Le jugement est seulement en novembre. Comment puis je faire déplacer cette auto avant l'audience ?

Par Mimi50, le 01/08/2016 à 21:57

Bonjour peux t'on récupérer un véhicule sous sceller avant le jugement au tribunal si oui pouvez vous m'expliquer les démarches à suivre merci